

« Le lac Mégantic », Pierre Charland © Le Québec en images, CCDMD

L'Eau média

Bulletin de liaison du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Mot du président

Russell Gilbert, président
president@cobaric.qc.ca

La saison estivale bat son plein et pourtant le soleil semble être parti en vacances, tout comme certains d'entre nous. L'équipe du COBARIC, pour sa part, ne fait pas relâche cet été et vous invite à faire de même. En effet, que ce soit au chalet ou à la maison, l'été est un moment propice à la réalisation d'actions qui visent la protection de nos plans d'eau. La renaturalisation des bandes riveraines des lacs et des cours d'eau, l'inspection et l'entretien de son installation septique et l'adoption de mesures d'économie d'eau sont d'autant d'exemples qui contribuent à la préservation et à la protection de la ressource eau, et ce, au profit de tous les usagers. La santé de nos plans d'eau est une responsabilité collective et pour cette raison, tout petit geste devient important.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter et remercier les administrateurs élus ou réélus au sein de notre Conseil d'administration. En effet, le 18 juin dernier s'est tenue notre assemblée générale annuelle (AGA) où plusieurs sièges du conseil étaient en élection. Bienvenue à ces nouvelles compétences qui viennent enrichir l'équipe du COBARIC. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils me portent en reconduisant mon mandat de président. C'est avec fierté que je vais continuer de les représenter. Par ailleurs, je me dois de souligner, la présence de nombreux membres à notre AGA. À mes yeux, cela témoigne de l'intérêt grandissant que portent les acteurs locaux et régionaux de notre territoire, pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ces acteurs démontrent un dynamisme et une réelle volonté de souscrire au développement durable de notre territoire, par une détermination de gestion et de protection de la ressource eau.

Finalement, j'aimerais adresser mes remerciements à l'ensemble des Associations de riverains des lacs du bassin versant de la rivière Chaudière. Grâce à leur collaboration, plus de 7 000 plants d'arbres ont pu prendre racines. Notre campagne annuelle de distribution d'arbres, qui s'est déroulée le 6 juin dernier, n'aurait pas connue le succès rencontré si nous n'avions pas pu compter sur les partenaires privilégiés que sont les Associations de riverains de lacs. Je leur manifeste mes encouragements à poursuivre leur mission de protection et tiens à leur assurer le soutien du COBARIC dans leurs activités.

Ne désespérez pas, l'été s'en vient...

Redécoupage des zones de gestion intégrée

En raison du redécoupage des territoires couverts par les organismes de bassin versant, de sorte à étendre ce modèle de gestion de l'eau à l'ensemble du Québec méridional, le territoire du COBARIC se voit légèrement agrandi. Ainsi, la superficie concernée par notre organisme passe de 6 695 km² à 6 712 km². Deux petits bassins viennent s'agglomérer à celui de la Chaudière, soit le ruisseau Michel (13,9 km²), à l'ouest de l'embouchure de la Chaudière (quartier Saint-Nicolas), et un second, sans toponyme (2,9 km²), à l'est de l'embouchure.

Le ruisseau d'Ardoise sera restauré à Saint-Georges

Le 16 juin dernier, le COBARIC a tenue une conférence de presse afin de procéder au lancement du projet de revitalisation du ruisseau d'Ardoise, situé à Saint-Georges. Lors de cette conférence, à laquelle a assisté une vingtaine de personnes, des représentants du COBARIC, de la Ville de Saint-Georges et de la Fondation de la Faune du Québec ont pris la parole (pour accéder au dossier de presse, visitez la section « Actualités » du : www.cobaric.qc.ca)

L'objectif de ce projet consiste à redonner aux citoyennes et citoyens, un cours d'eau de qualité, autant en termes d'habitat faunique, qu'en termes de qualité de l'eau. L'atteinte de cet objectif passe inévitablement par la réalisation de certains travaux, notamment, la plantation d'arbres et d'arbustes dans la bande riveraine, le nettoyage du ruisseau, la stabilisation des berges, l'aménagement d'un ouvrage de captage des sédiments et d'une traverse de cours d'eau et au besoin, à l'installation d'une passe migratoire ainsi que de fosses et seuils dans le cours d'eau. Concernant la réalisation de ces travaux, le maire de Saint-Georges, M. Roger Carette, a tenu à réitérer son appui au projet et a exhorté tous les propriétaires riverains à se faire collaborateurs des éléments du projet qui pourraient être réalisés dans le secteur de leur propriété.

Par ailleurs, lors de cette conférence, M. Marc-Yvon Poulin, président de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), s'est offert pour fournir des arbres qui seront destinés à la renaturalisation des bandes riveraines du ruisseau. Nous tenons à le remercier chaleureusement et à manifester à l'APBB, toute notre gratitude à l'égard de cette collaboration.

Si vous souhaitez obtenir une copie du dépliant d'information détaillant les divers éléments du projet, veuillez contacter Stéphanie Bouchard au : 418 389-0476, ou par courriel au : sbouchard@cobaric.qc.ca.



Monsieur Roger Carette, maire de Saint-Georges, Madame Annie Ouellet, directrice générale du COBARIC, Monsieur Russell Gilbert, président du COBARIC, Monsieur André Martin président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec et Monsieur Guillaume Daigle, chargé

Bilan de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du COBARIC

C'est le 18 juin dernier que se sont rassemblés les membres du COBARIC à l'occasion de l'AGA 2008-2009. Cinq des 23 sièges du Conseil d'administration faisaient l'objet d'élections et en voici le résumé :

Secteur économique :

- Monsieur Marc-Yvon Poulin, collège électoral forestier, (réélu)
- Monsieur Denis Cyr, collège électoral agricole (réélu)
- Monsieur Maurice Vigneault, collège électoral agricole (réélu)

Secteur communautaire :

- Monsieur Guy Lessard, groupe environnement (réélu) **Bienvenue !**
- Madame Chantal Boisvert, groupe sociocommunautaire (élue),

Monsieur Alain Demers, administrateur sortant pour le secteur communautaire, a quant à lui été nommé comme membre coopté.

Les administrateurs élus ou réélus par le nouveau Conseil d'administration pour occuper les postes d'officiers sont, pour l'année 2009-2010 :

- Monsieur Russell Gilbert, président (réélu)
- Monsieur Jean-Denis Morin premier vice-président (réélu)
- Monsieur Luc Proulx, deuxième vice-président (élue)
- Monsieur Robert Mercier, secrétaire-trésorier (réélu)

Nous tenons à remercier tous les membres pour leur implication au sein du COBARIC et leur souhaitons une bonne continuité. Pour connaître la liste complète des administrateurs, consulter le:

<http://www.cobaric.qc.ca/administrateurs.asp>

N.B. Le Rapport annuel du COBARIC est accessible à:

<http://cobaric.qc.ca/documents/Rapportannuel2008-2009.pdf>.

La fleur d'eau (source: ASSS Chaudière-Appalaches)

À QUOI RESSEMBLE UNE FLEUR D'EAU ?

Une fleur d'eau considérée comme préoccupante ressemble à un déversement de peinture ou à une «soupe» de particules comparables à du brocoli, à des pois ou à des bouts fins de gazon. Les algues bleu-vert peuvent aussi former une écume visqueuse, là aussi verte ou turquoise. Cette écume est particulièrement à risque.



QUELS SONT LES RISQUES ?

Les effets sur la santé peuvent survenir après avoir bu de l'eau contaminée par une fleur d'eau. Ils peuvent aussi apparaître à la suite d'un contact prolongé avec cette eau. Ces effets sont le plus souvent de courte durée et sans conséquence grave. Par contre, l'ingestion d'une eau avec des concentrations élevées de toxines pourrait avoir des répercussions sérieuses. Les symptômes pourraient être les suivants: maux de ventre, vomissements, diarrhée, maux de tête et/ou fièvre.

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT ?

En présence d'une eau contaminée par une fleur d'eau d'algues bleu-vert (eau très colorée ou l'ayant été moins de 24 heures auparavant), vous devez prendre les précautions indiquées ci-dessous.

- Évitez le contact direct et prolongé avec la fleur d'eau visible ou à proximité de celle-ci, surtout en présence de l'écume;
- Eloignez les jeunes enfants du secteur contaminé;
- Évitez de laisser votre animal domestique jouer ou boire dans cette eau;
- Si l'y a eu immersion accidentelle, prenez une douche et rincez bien votre maillot de bain avec de l'eau du robinet.



QUE FAIRE SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES ?

Si vous soupçonnez que l'apparition de vos symptômes fait suite à un contact avec des algues bleu-vert, vous pouvez communiquer avec Info-Santé au 811. Si votre état de santé est préoccupant, vous devez consulter un médecin en précisant que vous avez été en contact avec une fleur d'eau d'algues bleu-vert.

QUELLES EST LA DURÉE DES RECOMMANDATIONS ?

Ces recommandations sont valables jusqu'à 24 heures suivant la disparitions de la fleur d'eau, à moins d'avoir contre des autorités publiques.

POUR SIGNALER LA PRÉSENCE D'UNE FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT, vous pouvez contacter votre direction régionale du MDDEP au 418 386-8000 (en Chaudière-Appalaches) ou 418 820-3882 (en Estrie) durant les heures ouvrables. En d'autres temps, vous pouvez rapporter votre signalement à Urgence-Environnement au 1 866 694-5454.

Pour nous joindre

Commentaires généraux (COBARIC) :

700, rue Notre-Dame Nord, suite D
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9
Téléphone: 418 389-0476
Télécopieur: 418 387-7060
Courriel: cobaric@cobaric.qc.ca

Rédaction :

Guillaume Daigle, Chargé de projet et des communications
Téléphone: 418 389-0151
Télécopieur: 418 387-7060
Courriel: gdaigle@cobaric.qc.ca

« L'Eau média est publié quatre fois l'an »